

## Rappel des règles d'admissibilité des candidatures à l'élection générale et documents à fournir

Voici les **critères importants à respecter** pour déposer sa candidature.

### ✓ ÉLIGIBILITÉ

---

Peut se présenter au poste de chef ou de conseiller toute personne :

- qui détient la **qualité d'électeur**, soit être inscrit sur la liste de bande de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, être âgée de dix-huit (18) ans ou plus à la date du scrutin et ne pas avoir perdu son droit de vote en vertu d'une tutelle au majeur ou d'un jugement en homologation de mandat de protection;

**ET**

- qui est **domiciliée depuis au moins 6 mois consécutifs** avant l'élection sur le territoire de la réserve de **Mashteuiatsh** ou de **Peikutenu unatuhussiuau** (*exception : une personne partie étudier à l'extérieur est réputée domiciliée à Mashteuiatsh si elle y résidait depuis au moins 6 mois avant le début de ses études et a l'intention d'y revenir après*).

### ✗ MOTIFS D'IRRECEVABILITÉ

---

Une candidature est **irrecevable** si la personne :

- a été reconnue coupable d'un acte criminel sans pardon ou absolution à la date de mise en candidature;

**OU**

- fait face à des accusations criminelles en cours;

**OU**

- a été reconnue coupable de fraude électorale dans les cinq (5) dernières années.

### 📁 DOCUMENTS À FOURNIR

---

Si vous prenez la décision de présenter votre candidature, voici un résumé des documents que vous aurez à fournir.

#### 📄 Vérification des antécédents judiciaires

Le candidat doit fournir, lors de l'assemblée de mise en candidature, un **formulaire de vérification des antécédents judiciaires** dûment rempli par un service de police.

**⚠ Les vérifications effectuées AVANT le 4 juillet 2025 ne seront pas suffisantes.**

#### 🤝 Appui de candidature

Pour être recevable, une candidature devra être appuyée par deux autres électeurs. La candidature devra être déposée **par le candidat et les deux électeurs** qui appuient sa candidature lors de l'assemblée de mise en candidature.

**⚠ Un électeur ne peut appuyer qu'un seul candidat par élection.**

📄 **Veillez également prendre note que les formulaires nécessaires à la mise en candidature seront disponibles à partir du 4 juillet 2025, soit lors de l'affichage de l'avis public.**

Tshinashkumitin pour votre contribution à un processus électoral transparent et respectueux de nos encadrements.

M<sup>e</sup> Vicky Lord  
Présidente d'élection  
418 275-5386, poste 1226  
vicky.lord@mashteuiatsh.ca